

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Kempa D. Soins Infirmiers**

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : Rue Hardret

N° : 43

Boîte :

Code postal : 7370

Commune : Blaugies

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0837.360.715

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

04-12-2014

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **16-08-2022**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.1.1, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 10, M-app 11, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Kempa Delphine

Infirmiere

Rue Hardret 43

7370 Blaugies

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur délégué

Konieczny Sylviane

Infirmiere

Rue Culot Quezo 8

7370 Blaugies

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<p>Fiduciaire Cuvelier SRL 0480210475 Chemin des Grands Près 441 7000 Mons BELGIQUE</p> <p>Représenté directement ou indirectement par :</p> <p>Pol Cuvelier Expert-comptable Rue de Montignies 37 7382 Audregnies BELGIQUE</p>	2222833F03	A B

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>68.662</u>	<u>71.708</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>68.637</u>	<u>71.683</u>
Terrains et constructions		22	68.637	71.683
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	<u>25</u>	<u>25</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>334</u>	<u>120</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41		
Créances commerciales		40		
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>159</u>	<u>120</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>175</u>	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>68.996</u>	<u>71.828</u>

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
	Disponible		10/15	-24.143	1.547
	Indisponible		10/11	6.200	6.200
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
	Réserves indisponibles		110		
	Réserves statutairement indisponibles		111	6.200	6.200
	Acquisition d'actions propres		12		
	Soutien financier		13	9.914	33.759
	Autres		130/1	1.860	1.860
	Réserves immunisées		1311	1.860	1.860
	Réserves disponibles		1312		
			1313		
			1319		
			132		
			133	8.054	31.899
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-40.257	-38.412
Subsides en capital					
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
	Pensions et obligations similaires		15		
	Charges fiscales		19		
	Grosses réparations et gros entretien		16		
	Obligations environnementales		160/5		
	Autres risques et charges		160		
Impôts différés					
			161		
			162		
			163		
			164/5		
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	93.139	70.281
Dettes à plus d'un an		17	35.881	42.643
Dettes financières		170/4	35.881	42.643
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	35.881	42.643
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	57.259	27.638
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	6.762	6.552
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.234	939
Fournisseurs		440/4	2.234	939
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	809	908
Impôts		450/3	809	908
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	47.453	19.239
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	68.996	71.828

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	3.810	14.812
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.046	3.106
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	984	980
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-220	10.725
Produits financiers		75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	1.625	1.862
Charges financières récurrentes		65	1.625	1.862
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-1.845	8.863
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		809
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-1.845	8.054
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-1.845	8.054

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-40.257	-30.358
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-1.845	8.054
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-38.412	-38.412
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2	23.845	
Affectation aux capitaux propres	691/2		8.054
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		8.054
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-40.257	-38.412
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	23.844	
Rémunération de l'apport	694	23.844	
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	120.754
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	120.754	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	49.071
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	3.046	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	52.117	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	68.637	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	25
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	25	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	25	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles 'évaluation sont identiques à l'exercice précédent

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT SPECIAL DE L'ADMINISTRATEUR ET ACTIONNAIRE UNIQUE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 5 :77 du CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Ce mardi 16/08/2022 au siège social, pour compte de la société Soins Infirmiers Kempa D., le présent rapport est établi dans le cadre du conflit d'intérêt entre elle-même et son administrateur en vertu de l'article 5 : 76 § 1 et 4 et de l'article 5 :77 du Code des sociétés et des associations relativement à la libération des liquidités au travers de dividendes au profit de l'administrateur et actionnaire unique

I. CADRE LEGAL

L'article 5 :76 §§ 1 et 4 dispose que :

" § 1er. Lorsque l'organe d'administration est appelé à prendre une décision ou se prononcer sur une opération relevant de sa compétence à propos de laquelle un administrateur a un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale qui est opposé à l'intérêt de la société, et que plusieurs administrateurs sont chacun individuellement compétents pour administrer ou représenter la société, l'administrateur en question doit en informer les autres administrateurs. Sa déclaration et ses explications sur la nature de cet intérêt opposé doivent figurer dans le procès-verbal d'une réunion de ces autres administrateurs. Les autres administrateurs peuvent prendre la décision ou réaliser l'opération eux-mêmes. Dans ce cas, l'administrateur qui a le conflit d'intérêts ne peut prendre part aux délibérations des autres administrateurs concernant cette décision ou opération.

Lorsque tous les administrateurs ont un conflit d'intérêts, la décision ou l'opération est soumise à l'assemblée générale; si l'assemblée générale approuve la décision ou l'opération, l'organe d'administration peut l'exécuter.

(..)

§ 4. Lorsque l'administrateur unique est également l'actionnaire unique, il peut prendre la décision ou réaliser l'opération lui-même " .

L'article 5 :77 dispose que

§ 1er. Les autres administrateurs, l'assemblée générale ou l'administrateur unique qui est également l'actionnaire unique décrivent, dans le procès-verbal ou dans un rapport spécial, la nature de la décision ou de l'opération visée à l'article 5:76 ainsi que les conséquences patrimoniales de celle-ci pour la société et justifient la décision qui a été prise. Lorsque l'administrateur est aussi l'actionnaire unique, il mentionne également dans son rapport spécial les contrats conclus entre lui et la société.

Cette partie du procès-verbal ou ce rapport figure dans son intégralité dans le rapport de gestion ou dans une pièce qui est déposée en même temps que les comptes annuels.

Si la société a nommé un commissaire, le procès-verbal ou le rapport lui est communiqué. Dans son rapport visé à l'article 3:74, le commissaire évalue dans une section séparée les conséquences patrimoniales pour la société des décisions de l'organe d'administration ou de l'assemblée générale, telles que décrites dans le procès-verbal ou le rapport, pour lesquelles il existe un intérêt opposé tel que visé à l'article 5:76, § 1er " .

II .RAPPORT

Conformément aux dispositions susvisées du Code des sociétés et des associations, Madame Kempa en sa qualité d'administratrice et actionnaire décrit et justifie le fait que les ratios après libération complète des dividendes, engendreront des valeurs en deçà des valeurs prévues par le CSA et les conséquences patrimoniales pour la société du décaissement complet en une seule fois du dividende.

III. DESCRIPTION

L'administrateur propose à l'assemblée générale, d'accepter la répartition du résultat, qui octroie un dividende maximalisé sur le bénéfice après impôt des revenus 2020.

À la suite de la distribution des dividendes, la société pourra, en fonction des développements auxquels on peut raisonnablement s'attendre, continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution.

L'administratrice et actionnaire Mme Kempa s'engage à combler une éventuelle différence dans les 12 mois en cas de besoin de liquidité : il a pour ce faire transféré le dividende au jour de la signature de l'assemblée générale sur un compte courant comptable de l'actionnaire au travers duquel il s'engage à ne libérer que les sommes utiles non essentielles au paiement des dettes de la société.

Son montant de libération échelonnée correspondra à respecter le coefficient de 1 conformément à la disposition légale pour ce qui concerne le test de liquidité.

En conséquence de quoi il demande à l'AG de libérer la Fiduciaire Cuvelier SRL de toute responsabilité de réaliser les tests de solvabilité et de liquidité ainsi qu'un plan financier sur 12 mois.

La société ne prend pas de risque particulier.

La société n'a nommé aucun commissaire.

Dont procès-verbal dressé à Mons le 16 août 2022

RAPPORT SPECIAL DE L'ADMINISTRATRICE
EN APPLICATION DES ARTICLES 3:4, 3:6, 5 :145, 5:146 DU CSA

En vertu des articles 3:4, 3:6, 5 :145, 5:146 du CSA, le bilan laissant apparaître une perte reportée et l'actif net étant inférieur à la moitié du capital souscrit, l'Assemblée Générale devra prendre une décision quant à la discontinuité de la société et sa dissolution éventuelle.

L'administratrice vous propose la poursuite des activités car :

La société est devenue une société immobilière étant entendu que l'administratrice a conclu 2 contrats salariés à mi-temps, ce qui ne lui laisse plus aucun temps pour la réalisation des prestations d'infirmière indépendante.

Aussi, afin de réduire les frais au sein de la SRL, l'administratrice ne prend plus aucune rémunération en ce compris les ATN.

L'administratrice associée principale continuera à avancer à la société immobilière les fonds nécessaires qui couvriront la différence entre les charges et les recettes de loyers.

La vente de l'immeuble vu la crise économique et la diminution des valeurs immobilières dans le centre de St Ghislain ne permet pas une plus-value suffisante pour couvrir les pertes antérieures actuellement.

Cela n'empêche que les associés sont toujours à la recherche d'un éventuel acheteur qui permettrait ainsi de liquider la société sans aucune perte.

Suite à ces nouvelles dispositions, l'Administratrice vous propose la poursuite des activités.

(...)

PROCES VERBAL

de l'assemblée générale annuelle des associés tenue au siège social le 16/08/2022 à 17h00, de la

SRL SOINS INFIRMIERS KEMPA D.

(...)

Troisième résolution

La date de report de l'AG à ce jour est approuvée et est celle qui a été décidée par les associés suite à l'ajournement de la seconde AG du 1er juillet 2022 proposée par l'Administratrice conformément aux statuts ou à l'article 5 :99 (SRL) du CSA et ce, en lieu et place de la date statutaire du 10 juin 2022

(...)